



VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCHAFAUDAGES

VÉRIFIEZ LA SÉCURITÉ DE VOS INSTALLATIONS D'ÉCHAFAUDAGES

- Assurez la sécurité des intervenants sur les installation d'échafaudage
- Prévenez les risques du travail en hauteur
- Vérifiez la conformité règlementaire de vos échafaudages

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Ces vérifications ont pour but d'assurer la sécurité des travailleurs utilisant un échafaudage. La vérification **des échafaudages** est obligatoire en application de l'arrêté du 21/12/2004

NOTRE OFFRE

Nos interventions de vérification des échafaudages concernent :

- La vérification trimestrielle et/ou examen de l'état de conservation, tel que définit à l'article 3 § III de l'arrêté du 21/12/2004
- La vérification avant mise ou remise en service comportant :
 - L'examen de montage et d'installation tel que définit à l'article 3 § II de l'arrêté du 21/12/2004
 - L'examen de l'état de conservation tel que définit à l'article 3 § III de l'arrêté du 21/12/2004
- La vérification de la note de calcul de résistance et de stabilité et du plan de montage associé

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**